

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. 18 fr. » c. Posté, 24 fr. » c.
Six mois, — 10 — — — 13 — —
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 10 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

7 heures 06 minutes du soir, Omnibus.
4 — 35 — — — Express.
3 — 36 — — — matin, Poste.
9 — 04 — — — Omnibus-Mixte.

DÉPART DE SAUMUR POUR ANGERS.

1 heure 02 minutes du soir, Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

9 heures 50 minutes du matin, Express.
11 — 25 — — — Omnibus.
5 — 31 — — — soir, Omnibus-Mixte.
9 — 57 — — — Poste.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR TOURS.

3 heures 02 minutes du matin, Omnibus-Mixte.
7 — 52 — — — Omnibus-Mixte.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^o, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Les nouvelles qui nous parviennent aujourd'hui de Varsovie ou des frontières de la Pologne, ne nous apportent encore que peu d'éclaircissements sur les véritables causes de l'insurrection et sur les plans des chefs de ce mouvement qui va imposer à la malheureuse patrie de Kosciusko, tant de nouveaux martyrs. D'après une dépêche de Varsovie du 25 janvier, la grande propriété et les paysans s'abstiendraient de prendre part à la lutte; la petite bourgeoisie, les ouvriers et quelques petits propriétaires en seraient les principaux acteurs. La Gazette de Breslau ajoute que le principal noyau de l'insurrection se trouve dans les cercles de Gostonin et de Kielce, que Piotrkow est entre les mains des insurgés et qu'une proclamation promet aux paysans la propriété des terres qu'ils cultivent. Enfin, des dépêches de Cracovie du 27, prétendent qu'il y a eu divers engagements près de Siedlce, Suruz et Cojilnice, défavorables aux Russes, et que le grand-duc Constantin a réclamé un renfort de 50,000 hommes.

Il ne faut pas oublier que ces détails eux-mêmes ne doivent être accueillis qu'avec une grande réserve, puisque nous savons depuis hier que les communications sont coupées presque partout. En dehors des dépêches, des lettres particulières, transmises à des feuilles allemandes, attribuent au recrutement les premiers conflits qui ont déterminé l'insurrection. Dès le 15 janvier, jour fixé pour le recrutement, plusieurs centaines de jeunes gens

avaient quitté Varsovie, et comme on continua les jours suivants à s'emparer des conscrits, beaucoup de ces derniers profitèrent de ce que les barrières étaient encore ouvertes pour se sauver dans les provinces. Le comité Central invita alors les fugitifs à former de grandes bandes dans différentes provinces, et beaucoup des individus les plus ardents, qui n'étaient pas même atteints par le recrutement, se laissèrent entraîner à rejoindre ces bandes. Depuis, le gouvernement a fait occuper les barrières, mais la jeunesse continue à s'échapper par les remparts ou à l'aide de costumes de paysans.

Les troupes sont réunies en nombre, surtout près de Karmienna, au-dessous de Modlin et près de la forteresse lithuanienne de Bretz. Les jeunes gens sont très-mal armés; un petit nombre d'entre eux seulement ont des revolvers et des fusils, quelques-uns ont des poignards. Un placard du comité révolutionnaire a annoncé que l'on n'avait pu faire passer la frontière aux armes que l'on avait achetées. Le même placard déclare traîtres à la patrie, le marquis Wielopolski et son fils.

En ce qui concerne les rapports qui peuvent exister entre les insurgés et leurs amis du dehors, aucune indication sérieuse ne nous est fournie. Tout se borne à des conjectures. Souhaitons, en tous cas, que le mal soit moins irréparable que nous ne le craignons, et que l'effusion du sang se borne aux douloureux incidents des premières rencontres qui nous ont été signalées. — Havas.

Le Journal de Dresde publie un télégramme reçu de Varsovie, annonçant que tous les in-

dividus pris les armes à la main, seraient jugés conformément à la loi martiale. La ville est tranquille, les ordonnances de police deviennent plus rigoureuses. Il est défendu de sortir le soir sans lanterne. — Havas.

On écrit de Varsovie le 20 janvier à la Gazette nationale de Berlin :

Les craintes inspirées par le recrutement paraissent devoir se réaliser partiellement; car tandis qu'à Varsovie la tranquillité n'a pas été troublée pendant cette opération, à cause de l'énorme accumulation des troupes (environ 60,000 hommes), il s'est rassemblé dans la province, à trois milles d'ici, notamment dans les environs de Serozk, quelques centaines de jeunes gens décidés à empêcher le recrutement dans cette ville. Un détachement d'infanterie et de cosaques envoyé contre eux, les a dispersés et a arrêté une cinquantaine de personnes; les autres se sont enfuis. On prétend aujourd'hui que plusieurs milliers de jeunes gens armés se sont réunis sur un autre point, à quatre lieues d'ici, près de la petite ville de Blonie. Toutes les barrières de Varsovie ont été occupées hier par de forts détachements militaires, et on exerce un contrôle rigoureux sur toutes les personnes qui entrent ou qui sortent.

Le Journal de St-Petersbourg du 25 janvier dit que dans les différents engagements qui ont eu lieu près de Varsovie, la perte des rebelles a été considérable. Une concentration générale des troupes a été ordonnée. Tout le royaume de Pologne a été mis en état de siège.

On mande de Vilna, que pendant la nuit du

22 au 23, de nombreuses bandes venant de Pologne, ont attaqué des détachements stationnés à Suracz. Ceux-ci, craignant d'être entourés, se sont retirés sur Zablondeu. La tranquillité, du reste, règne dans les environs.

Le parti révolutionnaire, à Varsovie, avait projeté une Saint-Barthélemy pour la nuit du 22 au 23. En effet, il y a eu simultanément, dans plusieurs provinces, des attaques contre les soldats dans les villes et contre les détachements cantonnés dans les villages. Beaucoup de soldats ont été surpris et égorgés dans leurs lits. Les insurgés ont mis le feu à un village que des soldats défendaient vaillamment. Partout, les insurgés ont été repoussés avec de grandes pertes. La loi martiale a été proclamée dans tout le royaume.

Des lettres de Varsovie parvenues à des maisons de banque de Berlin et portant le timbre postal de samedi, 24, annoncent que les communications télégraphiques sont interrompues dans toutes les directions, ce qui fait que l'on est dans une grande incertitude sur les événements qui ont lieu en Pologne. — Havas.

Le Morning-Post et le Daily-News, considèrent l'insurrection de Pologne comme un acte de désespoir dont le succès est impossible. Le Post conseille au czar de donner une constitution à la Pologne. — Havas.

Le Morning-Post dit que le duc Ernest de Cobourg n'est plus candidat à la couronne de Grèce, et que les puissances recommanderont dans quelques jours, un prince distingué, appartenant à la religion protestante.

PROLÉTON.

LE NAUFRAGE DE LA MÉDUSE.

(Suite.)

Une seule embarcation tenait encore au radeau. Mais déjà l'indécision régna à son bord; mais déjà l'on pouvait entendre des voix confuses qui s'élevaient :

— Nous sommes trop faibles pour les remorquer maintenant... lâchons, lâchons la remorque!

D'autres cris s'élevaient de la chaloupe :

— Restez... restez... ou nous tirons sur vous!

Des exclamations de rage et de menace retentissaient aussi sur le radeau.

Parmi les plus furieux se remarquaient le nègre Boule-de-Neige, qui voyait tous ses rêves lui échapper ainsi... le sergent Charlot, sous les moustaches hérissées duquel se succédaient avec une merveilleuse volubilité, tous les jurons les plus énergiques de la Provence... Diégo, que le sel. appât de l'or avait conduit à sa perte... André Lambert lui-même, qui pouvait s'occuper de sa propre situation; il ne craignait plus rien pour la famille d'Esparville; car la

vole était de beaucoup en avant et commençait de disparaître à l'horizon.

Non loin de ce groupe tumultueux, d'autres non moins irrités avait saisi l'extrémité de la remorque, et tiraient avec tant de force, qu'ils en avaient amené déjà plusieurs brasses à eux, rapprochant ainsi du radeau la dernière des embarcations qui le retenait encore lorsqu'une lame vint leur donner une telle secousse, qu'ils furent obligés de lâcher prise.

Le canot ainsi délivré courut en avant avec une rapidité extrême... puis un instant s'arrêta, par la tension subite du câble... puis de nouveau reprit librement sa course.

— Troun de l'air! hurla le sergent Charlot, troune de l'air! la remorque est cassée!

— Non!... se récria le nègre Boule-de-Neige. Non!... corde pas cassée... corde coupée... moi avoir bien vu... là-bas, à l'arrière du canot... un homme encore penché... Oh!... si pauvre noir reconnaître son visage et vivre encore... Oh!... nègre se venger de cet homme... oh! oui, se venger!... — Tiens! dit quelqu'un, prends et regarde!

Et on lui passait une longue-vue.

Boule-de-Neige s'en saisit avidement et la braqua de même vers l'infâme qu'il venait de désigner, et

qui se tenait effectivement encore à l'arrière du grand canot.

A l'agitation convulsive de tous ses muscles, à l'éclat sauvage de ses yeux ardents, à l'expression terriblement haineuse de son visage noir, on devinait sans peine qu'une vengeance africaine s'incarnait en lui, et que si jamais cette vengeance pouvait connaître et retrouver sa proie, elle serait terrible.

Pendant ce temps-là, tous les yeux s'étaient fixés sur la chaloupe, ce dernier espoir du radeau.

Au moment où le câble avait été rompu, une scène violente s'était passée entre le lieutenant Espiau et les hommes qu'il commandait.

Ceux-ci voulaient tirer, celui-là s'y opposait courageusement.

— Feu! cria enfin une voix qui pour un instant, domina toutes les autres.

Mais les amorces étaient mouillées sans aucun doute; au bruit des batteries qui retombèrent sans résultat, à peine se mêla-t-il le sifflement de quelques balles, qui se perdirent dans l'espace.

Personne n'avait été atteint à bord du canot, où l'on saisit éperduement ce prétexte pour s'éloigner au plus vite.

A l'arrière, il y eut même un rire insultant; le mi-

serable qui nous laissait cet adieu, c'était celui qui avait coupé la remorque.

Il venait de se redresser enfin.

La longue-vue trembla pendant quelques secondes entre les mains de Boule-de-Neige, puis, remontant jusqu'au visage de l'infâme, elle devint aussi immobile que si elle eût été tenue par des doigts de fer.

— Oh! cet homme... cet homme!... grondait en même temps le nègre entre ses lèvres crispées.

Personne, du reste, ne se préoccupait de lui; l'attention tout entière s'était reportée vers la chaloupe, où s'agitait un autre drame.

Au radeau! avait héroïquement commandé le lieutenant Espiau. Allons reprendre la remorque, et si nous ne pouvons sauver ces malheureux, ayons du moins le courage de notre devoir, et mourons avec eux.

L'équipage tout entier s'y opposa énergiquement.

Eh! mon Dieu... peut-être ces hommes avaient-ils raison... la chaloupe était en si mauvais état, et surtout déjà tellement surchargée, que leur dévouement n'aurait guère pu servir qu'à augmenter le nombre des victimes.

Justice soit rendue cependant au lieutenant Espiau. Il fallut employer la force pour l'empêcher de

On écrit de Munich, le 22 janvier, à la Gazette de Cologne :

« La question de la succession au trône de Grèce commence de nouveau à faire l'objet des délibérations de la famille royale, car elle se présente avec des chances croissantes. Non-seulement la Russie n'a cessé de reconnaître le droit du roi Othon, mais la France aussi ne serait pas contraire au maintien de la dynastie bavaroise, ainsi que cela résulte des dernières déclarations officielles de ses représentants. Enfin, on compte aussi sur l'appui de l'Autriche et de la Prusse. Un seul point pourrait faire difficulté : la religion ; car, si comme il est probable le roi Othon abdique, le premier agnat, le prince Luitpold, qui est fervent catholique, ne consentirait pas à changer de religion. Mais si les grecs font au prince bavarois la même concession qu'ils ont promise à d'autres maisons royales, c'est-à-dire s'ils se bornent à exiger que le successeur du roi qui serait nommé actuellement adopte la religion grecque, l'affaire pourra s'arranger sans difficulté. »

La Gazette officielle de Turin publie un décret portant nomination de l'amiral de Negro, comme ministre de la marine. — Le conseil provincial de Milan a voté 50,000 francs pour la souscription nationale, destinée à secourir les victimes du brigandage.

Le Journal officiel de Naples publie plusieurs lettres chiffrées saisies sur la princesse Barberini, dans lesquelles se trouve exposé le plan des conspirateurs.

Les dernières opérations contre le brigandage dans les Calabres, ont donné d'excellents résultats ; l'esprit des populations se relève, les gardes nationales appuient efficacement les efforts des troupes. — Havas.

On mande de Bucharest :

La nouvelle relative à une prétendue abdication du prince Alexandre en faveur du duc de Leuchtenberg, est dénuée de tout fondement.

Quant aux autres bruits alarmants, qui ont circulé à Paris, tout se borne à un désaccord passager entre le gouvernement et l'assemblée, qui est rentrée, depuis deux jours, de ses vacances de Noël, et qui, faute d'être en nombre suffisant, n'a pas encore tenu de séance. — Havas.

Voici le rapport dans lequel le commandant du Monitor rend compte de la perte de ce bâtiment.

Au vice-amiral Lee, commandant de l'escadre du blocus du nord de l'Atlantique.

A bord du Rhode-Island, 1^{er} janvier 1863.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer que le Monitor, remorqué par le steamer Rhode-Island, a quitté Hampton-Roads le 29

décembre 1862, à deux heures de l'après-midi. Le temps était beau ; le lendemain, à la pointe du jour, le vent s'éleva. Bien que la tour eût à supporter le choc des vagues, on n'avait cependant aucune inquiétude, et les pompes suffisaient à écarter l'eau qui entraînait dans le navire. Mais le soir la mer devint plus mauvaise. Le navire plongeait profondément et l'armature cuirassée fatiguait beaucoup. L'eau pénétrait de plus en plus et il était visible que les pompes étaient insuffisantes. A dix heures et demie je dus me déterminer à donner le signal de détresse, et le Rhode-Island s'approcha. Deux embarcations s'étant détachées de ce bâtiment pour venir à notre aide, je donnai l'ordre au lieutenant Green d'y embarquer le plus d'hommes qu'il pourrait. Pendant cette opération, le Monitor et le Rhode-Island se touchèrent sans que ce dernier heureusement éprouvât de graves avaries.

A minuit, les pompes ne marchaient plus et l'eau gagnait la machine. Je prescrivis pour soulager le navire de jeter l'ancre et les chaînes à la mer. Le navire se releva un peu. Le danger cependant allait toujours croissant et il n'y avait plus aucun espoir. Je donnai alors aux hommes qui étaient dans la tour l'ordre d'abandonner le navire et de se jeter dans les deux embarcations qui avaient été renvoyées à leur secours. A ce moment, on pouvait encore compter de trente à trente-cinq hommes à bord. L'opération était difficile à cause de la violence des vagues qui balayaient le pont du navire. Plusieurs hommes furent noyés, d'autres réussirent à se sauver. Un certain nombre, saisis par la peur, se refusèrent à rien tenter ; il est à supposer qu'ils ont été engloutis avec le navire. J'avais la conscience d'avoir fait ce qui était en mon pouvoir ; je sautai sur un des bateaux, et le Monitor, que je venais d'abandonner, ne tarda pas à sombrer.

Je ne puis terminer sans rendre témoignage des efforts et du zèle déployés par l'équipage du Rhode-Island, ainsi que du courage et de la discipline de celui du Monitor.

Aussitôt arrivé à bord du Rhode-Island, j'ai fait l'appel de mes hommes : 4 officiers et 12 matelots ont été constatés absents. Mais comme on n'a pas revu une des embarcations envoyées au secours de l'équipage du Monitor, on peut encore espérer qu'elle a réussi de son côté à sauver quelques hommes.

Ma ferme conviction est que le Monitor a fait une voie d'eau quelque part à l'avant, là où la coque du navire se relie à l'armature, et que cette avarie a eu pour cause les chocs pesants que le navire éprouvait à chaque mouvement de tangage.

Commandant, BANKEAD.

A la distribution des récompenses aux exposants français, qui a eu lieu dimanche, dans la grande salle du Palais du Louvre,

l'Empereur a prononcé le discours suivant, en réponse à celui que lui avait adressé le prince Napoléon :

« Messieurs,

« Vous avez dignement représenté la France à l'étranger. Je viens vous en remercier, car les expositions universelles ne sont pas de simples bazars, mais d'éclatantes manifestations de la force et du génie des peuples.

« L'état d'une société se révèle par le degré plus ou moins avancé des divers éléments qui la composent, et, comme tous les progrès marchent de front, l'examen d'un seul des produits multiples de l'intelligence suffit pour apprécier la civilisation du pays auquel il appartient. Ainsi, lorsque aujourd'hui nous découvrons un simple objet d'art des temps anciens, nous jugeons, par sa perfection plus ou moins grande, à quelle période de l'histoire il se rapporte. S'il mérite notre admiration, soyez sûrs qu'il date d'une époque où la société bien assise était grande par les armes, par la parole, par les sciences comme par les arts. Il n'est donc pas indifférent pour le rôle réservé à la France d'avoir été placée sous les regards de l'Europe les produits de notre industrie ; à eux seuls, en effet, ils témoignent de notre état moral et politique.

« Je vous félicite de votre énergie et de votre persévérance à rivaliser avec un pays qui nous avait devancés dans certaines branches du travail. La voilà donc enfin réalisée cette redoutable invasion sur le sol britannique, prédite depuis si longtemps ! Vous avez franchi le détroit ; vous vous êtes hardiment établis dans la capitale de l'Angleterre ; vous avez courageusement lutté avec les vétérans de l'industrie. Cette campagne n'a pas été sans gloire, et je viens aujourd'hui vous donner la récompense des braves.

« Ce genre de guerre qui ne fait point de victimes a plus d'un mérite : il suscite une noble émulation, amène ces traités de commerce qui rapprochent les peuples et font disparaître les préjugés nationaux sans affaiblir l'amour de la patrie. De ces échanges matériels naît un échange plus précieux encore, celui des idées. Si les étrangers peuvent nous envier bien des choses utiles, nous avons aussi beaucoup à apprendre chez eux. Vous avez dû, en effet, être frappés en Angleterre de cette liberté sans restriction laissée à la manifestation de toutes les opinions comme au développement de tous les intérêts.

« Vous avez remarqué l'ordre parfait maintenu au milieu de la vivacité des discussions et des périls de la concurrence. C'est que la liberté anglaise respecte toujours les bases principales sur lesquelles reposent la société et le pouvoir. Par cela même elle ne détruit pas, elle améliore ; elle porte à la main non la torche qui incendie, mais le flambeau qui éclaire, et, dans les entreprises particulières,

l'initiative individuelle s'exerçant avec une infatigable ardeur, dispense le gouvernement d'être le seul promoteur des forces vitales d'une nation ; aussi, au lieu de tout régler, laisse-t-il à chacun la responsabilité de ses actes.

« Voilà à quelles conditions existe en Angleterre cette merveilleuse activité, cette indépendance absolue. La France y parviendra aussi le jour où nous aurons consolidé les bases indispensables à l'établissement d'une entière liberté. Travaillons donc de tous nos efforts à imiter de si profitables exemples : pénetrez-vous sans cesse des saines doctrines politiques et commerciales, unissez-vous dans une même pensée de conservation, et stimulez chez les individus une spontanéité énergique pour tout ce qui est beau et utile. Telle est votre tâche. La mienne sera de prendre constamment le sage progrès de l'opinion publique pour mesure des améliorations, et de débarrasser des entraves administratives le chemin que vous devez parcourir.

« Chacun ainsi aura accompli son devoir, et notre passage sur cette terre n'aura pas été inutile, puisque nous aurons laissé à nos enfants de grands travaux accomplis et des vérités fécondes, debout sur les ruines de préjugés détruits et de haines ensevelies.

« Je ne terminerai pas sans remercier la commission impériale et son président du zèle éclairé avec lequel ils ont organisé l'Exposition française, et de l'esprit d'impartiale justice qui a présidé à la proposition des récompenses. C'est un titre nouveau qu'ils ont acquis à ma confiance et à mon estime. »

Ce discours, plusieurs fois interrompu par les marques les plus chaleureuses d'approbation et d'acclamation, s'est terminé au milieu des cris de : Vive l'Empereur ! vive l'Impératrice ! vive le Prince Impérial !

Aussitôt après, S. Exc. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics a nommé les exposants auxquels l'Empereur avait accordé des promotions ou des nominations dans l'ordre impérial de la Légion d'Honneur, à l'occasion de l'exposition universelle de Londres.

Au fur et à mesure que le ministre prononçait les noms des personnes auxquelles les récompenses étaient accordées, ces personnes s'avançaient vers le trône, en montaient les degrés, et recevaient les décorations de la main de l'Empereur. Les décorations étaient remises à Sa Majesté par S. A. I. Monseigneur le prince Napoléon qui les recevait d'un maître des cérémonies.

Immédiatement après, l'Empereur, l'Impératrice et S. A. I. monseigneur le Prince Impérial se sont retirés avec leur cortège dans l'ordre suivi pour l'arrivée de Leurs Majestés, et salués par les acclamations prolongées de l'assemblée tout entière. (La France).

mettre à exécution son généreux dessein ; et lorsque le chaloupe qu'il avait déjà fait virer de bord reprit sa marche à la suite des embarcations il était contenu par une dizaine d'hommes et presque renversé sous leurs mains.

La nuit approchait.

Chose étrange ! la stupeur fut telle chez les infortunés qu'on abandonnait ainsi, sans aucun espoir de secours, que durant un quart d'heure ils restèrent immobiles et muets.

Mais lorsque les premières embarcations eurent disparu dans la brume du soir, lorsque la voile de la chaloupe commença de s'y perdre à son tour, il y eut à bord du radeau un immense cri qui n'avait plus rien d'humain.

Depuis longtemps déjà, Boule-de-Neige s'était redressé, et brandissant sa longue vue vers le misérable qui avait coupé la remorque.

— C'est lui... avait-il rugi... c'est bien lui... c'est Torellas !...

X.

UN ENFER FLOTTANT.

Après un si épouvantable abandon, le premier mouvement fut tout à la vengeance.

On ne songea qu'à une chose : rejoindre les fugitifs et les punir. On voulut faire des avirons avec tout ce qu'on put arracher du fatal radeau ; il y en eut même qui se penchèrent sur le bord et ramèrent avec les mains. Dérision !

Oh !... si l'on eût pu se retrouver avec les autres embarcations ! Quel horrible combat !

Lorsque cette première folie se fut éteinte (et elle n'avait pas duré longtemps) on retomba dans une lugubre et morne consternation.

Le peu d'hommes qui conservaient encore quelque sang-froid, quelque énergie, profitèrent de cet instant de calme pour se réunir au centre du radeau et pour se concerter ensemble.

Un instinct secret les guida l'un vers l'autre, un regard leur apprit que le péril déjà les avait faits frères.

Dans ce groupe, qui tranchait si complètement avec tous ceux dont il était entouré, il y avait surtout :

L'ingénieur Corréard et le médecin Chavigny, — un chef d'atelier nommé Lavillette, — le lieutenant Lheureux, du bataillon d'Afrique, — André Lambert et maître Courtade, — l'élève de marine Coudein, qui commandait le radeau, un jeune homme débile, un blessé.

Il y eut aussi le nègre Boule-de-Neige. Il y eut encore un nommé Léon, un enfant de douze ans.

Mais qu'importaient l'âge, l'intelligence et la force dans la terrible lutte qui allait s'engager... Ce qu'il fallait avant tout, c'était l'énergie morale, l'élevation des sentiments, l'oubli de soi-même et la confiance en Dieu.

Dans ce conseil, qui se tint dès le premier soir, on examina tout d'abord les ressources que pouvait offrir le radeau.

Hélas ! aucune des précautions les plus élémentaires n'avaient été prises. Rien n'avait été fait, rien n'avait été prévu.

Le radeau lui-même, qui semblait assez vaste en apparence, présentait si peu de solidité aux extrémités, que plus tard, quand il n'y resta plus que quinze hommes, ces quinze agonisants n'osaient pas même se coucher tous à la fois.

Et lors du départ, nous étions cent cinquante-deux.

Pas d'élevation ni de bordage pour abriter au moins le centre contre les lames. — Deux voiles, mais pas de mâture, pas même de cordages. Rien qui pût servir de gouvernail, pas de cartes, pas même une ancre, pas même une boussole. Pour toutes provisions, vingt-cinq livres de biscuit dont la mer

avait fait une sorte de pâte, six barriques de vin, deux petits tonneaux d'eau douce... et l'on était cent cinquante-deux.

A mesure que tous ces rapports étaient reçus par le commandant Coudein, son abattement augmentait encore ; mais ce qui surtout le désespéra, ce fut l'absence d'une boussole.

— J'en ai vu une entre les mains d'un de nos compagnons, s'écria Léon, le mousse ; je vais dire à cet homme de venir ici.

Et le brave enfant, qui déjà cent fois avait couru par tout le radeau, s'élança de nouveau à la recherche.

Quelques minutes plus tard, il était de retour avec un petit compas de marine, de la dimension tout au plus d'un écu de six livres, et qui ne paraissait pas d'une parfaite exactitude.

C'était une boussole néanmoins, c'était un guide.

Il faut avoir été en butte aux grandes adversités, aux plus terribles périls pour comprendre jusqu'à quel point les choses les plus simples, les plus vagues adoucissements, les moindres lueurs d'espérance vous reconfortent tout à coup et vous relèvent.

Un cri de joie s'échappa de toutes les bouches, et l'enseigne Coudein baisa pieusement cette pauvre

Nouvelles Diverses.

Le conseil général du Haut-Rhin vient d'exprimer un vœu pour recommander au gouvernement la question du coton-laine. Le conseil général se fonde sur ce que la guerre d'Amérique « fait craindre une diminution dans la production et un renchérissement du coton-laine. » Il conseille la plantation de la matière première, afin, dit-il, « de nous affranchir, au moins dans une certaine mesure, des éventualités fâcheuses auxquelles expose l'état actuel des choses. » Il y a longtemps que pour notre compte nous avons prévu et signalé les éventualités dont il s'agit, et c'est pourquoi nous avons indiqué les pays qui, comme l'Algérie, paraissent pouvoir venir en aide à la situation. Nous reviendrons plus d'une fois sur cet important sujet.

Le coton n'est pas le seul produit qui doit se ressentir de la grande crise américaine. Nous avons déjà dit que les tabacs du Maryland, de la Virginie (de cette dernière province surtout), deviendraient de plus en plus rares sur les marchés d'Europe. On écrit déjà d'Oran qu'en Algérie, ce tabac a triplé de valeur et qu'il est difficile de s'en procurer.

Avis aux planteurs algériens, que l'abaissement des prix d'achat de la régie a éprouvés durement dans ces dernières années, et qui trouveront une issue plus favorable à leurs écoulements dans l'élévation probable des taux de commerce.

— Le curé de Mexico est en ce moment à Paris, expulsé de son poste par le gouvernement de Juárez. C'est un Français, que le climat mexicain a rapidement vieilli, et qui raconte beaucoup de choses curieuses du pays où il exerçait le ministère depuis plus de vingt ans. Il a eu un long entretien avec les ministres de la guerre et de la marine. On dit que cet honorable ecclésiastique doit être placé dans une ville du Midi, à cause de la délicatesse et de sa santé.

— Il vient de se passer aux dernières assises de l'arrondissement de Mostaganem un fait assez singulier. Le mauvais état de la mer n'ayant pas permis aux conseillers de la cour impériale, dont le siège est à Alger, de débarquer assez à temps à Mostaganem, où ils étaient appelés à siéger, le tribunal correctionnel de cette ville a dû se constituer en cour d'assises et procéder lui-même au jugement des affaires criminelles de la session.

Chronique Locale.

La seconde représentation du *Fils de Giboyer* ne s'est pas passée avec le même calme que la première fois. Les sifflets et les applaudissements ont troublé et interrompu la représentation. Les sifflets ont commencé à

petite boussole, avec un regard de reconnaissance vers le ciel.

Puis il s'écria :
— Dieu nous protège, mes amis, efforçons-nous de mériter qu'il nous sauve !

Au même instant des imprécations et des cris de désespoir éclataient de toutes parts sur le radeau.

— Silence, s'écria le mousse, le commandant va parler.

Pâle, chancelant, mais le visage plein d'énergie et d'autorité, Coudein se souleva avec peine et prononça quelques paroles encourageantes qui parvinrent à calmer momentanément les esprits, mais non pas à dissiper entièrement les sombres terreurs dont ils étaient assiégés.

— Avec de la résignation, termina-t-il, avec de la discipline, avec du courage, nous pouvons espérer encore. Peut-être ceux que nous accusons sont allés seulement jusqu'à l'île d'Arguin pour y déposer leur monde et vont-ils revenir à notre secours... Patience, mes amis... Espoir et patience au moins jusqu'à demain.

Les quelques murmures, qui de nouveau s'élevaient au souvenir des embarcations, s'apaisèrent comme par enchantement aux derniers mots du com-

mandant.

Tous ceux qu'il s'était adjoints se répandirent dans les groupes et commentèrent chaleureusement ses sages exhortations.

Pendant quelques heures, il y eut à bord du radeau du silence et de l'ordre.

Déjà, cependant, la faim commençait à se faire impérieusement sentir, car on avait quitté la *Meduse* sans prendre aucune nourriture.

M. Coudein commanda de mélanger un peu de vin avec la pâte de biscuit mariné, et d'en faire des parts égales pour tous.

Tel fut notre premier repas, il devait être le meilleur.

La ration de vin fut fixée à trois quarts par jour, et l'on établit des numéros d'ordre pour cette distribution. Quant au biscuit, il n'en fut pas même parlé; il n'en restait plus.

D'autre part, on s'occupait d'installer une mâture avec la flèche de la frégate, que l'ingénieur Corréard avait fait couper en deux et fixer sur le tiers antérieur du radeau. Avec la remorque coupée, on eut des haubans, et l'on attacha solidement l'une des deux voiles. Mais pour que cet appareil servit à quelque chose, il fallait que le vent soufflât de l'arrière... et encore !

mandant.

Dernières Nouvelles.

La loi concernant le crédit extraordinaire de 5 millions, en faveur des ouvriers de l'industrie cotonnière, a été votée à l'unanimité par le Corps législatif.

Vienne, 28 janvier. — Les communications télégraphiques sont rétablies entre Vienne et Varsovie. Les nouvelles de Varsovie portent que l'ordre n'y a pas été troublé depuis le 26. Dans les provinces, la lutte n'est pas terminée.

Berlin, 27 janvier. — *Chambre des Députés.* — L'ordre du jour porte la discussion de l'Adresse. M. Sybel dit que toute tentative pour identifier le roi avec le ministère est une atteinte à l'honneur du roi. — M. de Waldeck déclare que M. de Grabow a, par son discours, bien mérité de la patrie. M. de Bismark, président du conseil, prend la parole. Il dit que l'Adresse a le mérite de dessiner nettement la situation de la chambre et du gouvernement. On demande à la maison de Hohenzollern d'abandonner ses droits constitutionnels. Pas de distinction entre la couronne et le ministère. Les ministres sont sur le terrain légal. Trois éléments doivent concourir à la formation du budget.

La Constitution n'a pas prévu le cas, où, par suite d'un désaccord entre les pouvoirs, le budget ne pourrait être formé. Il faut arriver à un compromis, pour éviter des conflits qui seraient des conflits de pouvoirs. En refusant de voter les frais de réorganisation de l'armée, la Chambre des députés a abusé de ses droits. La Chambre des seigneurs a bien fait de rejeter le budget. Le ministère est décidé à combattre les exigences de la Chambre des députés et à l'empêcher d'élargir le cercle de ses attributions. Il sauvegardera intacts les droits de la maison de Hohenzollern. La discussion continue. — Havas.

ETAT CIVIL du 1^{er} au 15 janvier 1865.

NAISSANCES. — 2, Paul-Achille Guérin, place de la Bilange; — 5, Joséphine-Marie-Amélie Ciret, place de la Bilange; — 7, Charles-Eugène Pichery, rue du Pressoir-St-Antoine; — 9, Louis-Jean Farguin, rue Portail-Louis; — 10, Fernand-Louis Pichat, rue des Bouchers; — Anna-Hermance Daviau, rue de Fenet; — 12, Charles-Ferdinand Mandaron, rue du Marché-Noir; — 15, Isidore Pinet, rue de Bordeaux; — Anne-Marie Ruisseau, hameau du Petit-Puy.

MARIAGES. — 6, Eugène Leroy, bourellier, de Montreuil-Bellay, et Florentine-Alphon-sine-Marie Gouyon, couturière, de Saumur; — 7, Antoine Fayret, cavalier de manège, et Marie Sourdeau, domestique, tous deux de Saumur; — 10, Émilien-Camille Lenain, épici-er, et Marie-Félicité Legueu, sans profession, tous deux de Saumur; — François Tellier, cultivateur, et Henriette Proust, domestique, tous deux de Saumur; — 12, Jean Prot, cavalier de manège, et Marie-Philomène Huvelin, ouvrière, tous deux de Saumur; — Alfred Lacault, menuisier ébéniste, et Anne Delarue, lingère, tous deux de Saumur; — 14, Pierre Bourdin, boucher, de St-Cyr, et Louise Rosier, domestique, de Saumur.

DÉCÈS. — 5, Jean Gonzalès, journalier, 76 ans, à l'hôpital; — 7, Adélaïde Jamin, sans profession, 69, épouse de Florent Morel, à l'hôpital; — 8, Auguste Galais, 4 mois, rue Visitation, 96; — 9, Perrine Renard, sans profession, 66 ans, veuve Pierre Gâchet, rue Pressoir-St-Antoine; — Jean Conédic, marchand-colporteur, 58 ans, à l'hôpital; — 10, Jeanne Legouf, journalière, 23 ans, à l'hôpital; — 12, Louise Morin, propriétaire, 57 ans, épouse André-Joseph Saulnier, rue St-Lazare; — Adolphe Joconde, menuisier, 47 ans, rue Visitation; — 13, Marie-Anne-Prudence Couteleau, jardinière, 51 ans, épouse de Auguste Décharte; — 13, Jeanne Daubonne, marchande de légumes, 62 ans, veuve Gabriel Baranger, à la Providence.

Sommaire de L'ILLUSTRATION du 24 janvier.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Chronique littéraire. — Les nou-

veaux ambassadeurs de Prusse et de Russie. — Horace Vernet. — Chronique musicale. — Études de politique et de philosophie religieuse. — Le château de Saint-Germain. — Gazette du palais. — Gil Blas. — Revue financière.

Gravures : Mgr Georges Darbois, archevêque de Paris. — Expédition du Mexique : convoi de transport sur la route de la Vera-Cruz à Mexico. — Arrivée de lord Elliot dans la rade du Pirée. — M. le baron Budberg, ambassadeur de Russie en France. — M. le comte de Golz, ambassadeur de Prusse en France. — Chemin de fer de Rome à Naples : gare de Naples. — Horace Vernet et ses peintures principales. — Dans les rues de Berlin (5 gravures). — Restauration du château de Saint-Germain-en-Laye : chapelle Saint-Louis; — démolition des bâtiments entourant la chapelle Saint-Louis; — vue générale du château de Saint-Germain. — Gil Blas, illustré par Gavarni. — Échecs. — Rébus.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Les dispositions du marché sont évidemment bonnes; mais les craintes d'élévation de l'escompte arrêtent la hausse et ne lui permettent pas de prendre son essor.

A Paris, la diminution de l'encaisse paraît s'être arrêtée; mais il n'en est pas de même à Londres, et si la Banque d'Angleterre augmentait le taux de son escompte, malgré la situation meilleure de l'encaisse métallique de la Banque de France, celle-ci serait forcée de suivre l'exemple de la Banque d'Angleterre.

Les affaires sont assez limitées sur les principales lignes de chemins de fer qui se traitent dans les cours de la semaine précédente.

L'emprunt italien est recherché et s'améliore chaque jour; de 69 80, il a monté à 70 40 et 70 50.

Les actions des Crédit mobilier, français et espagnol, sont toujours l'objet de nombreuses transactions; le premier a monté assez rapidement à 1,180 pour revenir à 1,160; le second a atteint le chiffre de 900 fr.; mais il a rétrogradé ensuite de 875 à 880.

La Banque de France se maintient très-ferme; le Crédit foncier a peu varié; le Crédit industriel a progressé de près de 45 fr. à 740; le Comptoir d'escompte conserve ses cours acquis de 745 à 750.

Le marché au comptant est excellent.

Plusieurs valeurs se sont notamment améliorées, entre autres les Docks de Marseille qui finissent à 845, en hausse de 25 fr.; les Docks de St-Ouen qui font 875, le Crédit Colonial, qui est à 665, après 870. — Dutil.

BOURSE DU 27 JANVIER.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 69 70.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 98 60.

BOURSE DU 28 JANVIER.

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 69 85.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 98 60.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Ce léger succès contribua néanmoins à entretenir les bonnes dispositions des naufragés, et la nuit étant venue, il y eut à bord du radeau une unanime et fervente prière.

L'enseigne Coudein avait donné l'exemple en s'agenouillant le premier. Lorsqu'il voulut se relever à son tour, il ne put retenir un cri de douleur.

L'eau de la mer avait irrité les blessures de ses jambes, qui lui causaient d'atroces douleurs. Pour se mouvoir, pour parler, il lui avait fallu jusqu'alors un courage héroïque; maintenant ses forces étaient à bout.

On déroula au pied du mât la seconde voile, et sur cette espèce de couche, il consentit enfin à prendre quelques instants de repos.

Le jeune Léon se plaça à ses côtés, et avec l'accent d'une sollicitude toute filiale, il lui dit :

— Commandant, vous me permettez d'être votre mousse, n'est-il pas vrai ?

Pour toute réponse, M. Coudein l'attira vers lui et l'embrassa au front.

C'était un charmant enfant aux allures gracieuses, à la figure angélique, à la voix douce comme une chanson. Sur la *Meduse*, il était le favori des officiers; sur le radeau, dès le premier jour, il sut inté-

resser à sa jeunesse jusqu'aux plus farouches soldats, jusqu'aux plus rudes matelots. Ses grands yeux bleus pétillaient d'intelligence; il avait le sourire, le teint et la chevelure bouclée d'une femme, il en avait surtout le dévouement et la bonté.

— Reposez-vous, commandant, avait-il répondu d'un petit air protecteur qui lui allait à ravir. Je suis là !

Et il s'était assis auprès du blessé.

A partir de cette heure, un attachement réciproque s'établit entre eux.

On eut dit un père et son fils.

Non loin de là, André Lambert et moi, nous cautions à voix basse :

— Je vous le repète, disais-je, nous sommes très-voisins de la côte, et sans nul doute, la famille d'Esparville pourra y aborder.

— Mais la côte, c'est le désert ?

— Pas tout-à-fait : il y a des tribus errantes.

— N'est-ce pas un danger de plus ? Oh ! pourquoi ne suis-je pas là pour défendre Marie et veiller sur elle.

— M. Kummer était dans la yole, et vous pouvez compter sur lui comme sur un autre vous-même.

(La suite au prochain numéro.)

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

Dimanche 22 février 1863, à midi,

En l'étude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur,

VENTE

PAR ADJUDICATION,

D'UNE MAISON

Située au Pont-Fouchard, commune de Bagneux,

Appartenant à Urbain Blain, ancien aubergiste, au Pont-Fouchard, et à ses enfants, héritiers sous bénéfice d'inventaire de Julie Moret, leur mère.

Mise à prix. 6,000 fr.
Vente ordonnée par un jugement du Tribunal de Saumur, du 8 janvier 1863.

CHEDEAU, avoué poursuivant. (55)

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

Dimanche 15 février 1863, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e BESNARD, notaire au Puy-Notre-Dame,

VENTE

Par adjudication,

D'UNE MAISON

ET DÉPENDANCES,

Situées au Puy-Notre-Dame,

Joignant la place de la Paleine, M. Turpault et Jarry, appartenant à Charles Douet, mineur, André Douet et Renée Douet, tous demeurant au Puy-Notre-Dame.

Mise à prix. 8,000 fr.
Vente ordonnée par un jugement du Tribunal civil de Saumur, du 8 janvier 1863.

CHEDEAU, avoué poursuivant. (56)

A VENDRE

UN TERRAIN, près la gare, contenant 2,480 mètres, dont une petite partie en bois, 77 mètres de façade sur la route du Mans.

S'adresser rue Royale, 31. (50)

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART,

UN TRÈS-JOLI COUPÉ

d'occasion.

S'adresser à M. Dupont, carrossier, place du Petit-Thouars. (42)

A LOUER PRÉSENTEMENT

Ou pour la St-Jean,

DEUX MAISONS, avec magasins, écuries, remises et greniers, le tout dans un seul tenant, sur les Ponts, maison Duvau-Girard fils. (447)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

Ou pour la Saint-Jean,

UNE MAISON

Située quai de Limoges, composée d'une boutique, trois chambres, grenier et cave.

S'adresser à M. VOISIN, couvreur, rue du Portail-Louis. (51)

EXTRAIT ANTI-RHUMATISMAL

de SARRAZIN-MICHEL, d'Als. Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciaticque, migraines, etc., etc. 10 fr. le flacon, p^r 40 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement. Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

AVIS.

Les BAINS CHARNOD sont ouverts au public comme par le passé.

BIDIER-CHAMPNEUF

Reçoit des TRUFFES du Périgord, tous les jeudis; tient conserves de toutes sortes: asperges, champignons, sardines, etc. (16)

CODE

DES

USAGES RURAUX.

Pour les départements situés dans le ressort de la Cour impériale d'Angers, Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne, par Ch. QURIS, avocat à Angers.

En vente à Saumur, chez M. Gaultier, libraire, et au bureau du Journal.

ON DEMANDE un homme et une femme,

pour le service des bains.

S'adresser à M. RIVAUD, rue du Marché-Noir. (39)

Supériorité incontestable. — Contrefaçon condamnée.

ÉCLAIRAGE A LA LUCILINE

Ce nouveau liquide, sans odeur, remplace avec avantage le gaz et l'huile, et offre plus de 50 0/0 d'économie sur l'huile de colza, et 200 à 300 0/0 sur la bougie et la chandelle.

Différent du schiste, il en a le pouvoir éclairant et ne produit pas de flammèches.

LAMPES AVEC BECS ÉPROUVÉS ET BRÉVETÉS.

A. COHEN et C^o, rue d'Hauteville, 66, Paris.

Détail: M^o LELONG, boulevard Bonne-Nouvelle, 31. (25)

SAPINS DU NORD.

Ch. BERSOULLÉ, rue Beaurepaire, 47,

Donne avis, qu'à partir ce jour, il aura un magasin de BOIS DE SAPINS DU NORD, de toutes espèces et dimensions, pour charpente et menuiserie. (33)

Etude de M^e HERVE, notaire à Bourgueil.

VENTE

Après décès.

DE MARCHANDISES

Provenant de la succession de M. DOVALLE, marchand épiciier à Bourgueil.

Cette vente se fera par le ministère de M^e HERVE, notaire à Bourgueil, le DIMANCHE 1^{er} FEVRIER 1863, et jours suivants.

ON VENDRA :

ÉPICERIE.

Sucre. Savon. Cire blanche et jaune. Chandelles. Café. Amidon. Huiles. Eaux-de-vie.

MERCERIE.

Fil. Epingles. Rubans. Lainages. Boutons. Peignies. Galons. Aiguilles. Cotons. Tricots. Brosserie. Soieries.

ARTICLES DE CHANDELLERIE.

Sept cents moules en étain, avec leurs tables, pour fabriquer la chandelle; Chaudières en cuivre rouge; Cylindres pour tirer la chandelle, à la vapeur; Tout un matériel pour le travail de la cire, comprenant tables, broches, bassines, etc.

MOBILIER.

Lits, couettes, matelas, draps, serviettes, essuie-mains, tables, chaises, armoire, buffet, pendules, linge, chandeliers, batterie de cuisine; mobilier du magasin: balances, comptoir, rayons, etc.; Un très-bon cheval et deux carrioles. On paiera comptant, plus 5 0/0.

Vient de paraître. — 4^e édition.

HISTOIRE ABRÉGÉE

DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE

PAR ADOLPHE HUARD

Membre de l'académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

Ouvrage honoré des souscriptions de :

S. M. l'empereur Napoléon III; S. M. l'Impératrice, de S. E. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, et de S. E. le Ministre de l'Intérieur.

Un beau volume in-18 raisin de 432 pages, illustré de gravures représentant la Famille impériale.

Prix : 2 francs.

En vente chez MM. CH. ALBESSARD ET BÉRARD, libraires-éditeurs, rue Guénégaud, 8, à Paris, et chez tous les libraires de France et de l'étranger.

MAGASIN DE SAPINS DU NORD POUR MENUISERIE ET CHARPENTE

Tenu par

BERSOULLÉ-VASLIN

Rue de Bordeaux, près le Pont-Fouchard.

M. GARREAU-MURAY,

Épicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebucien frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 32 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 5 centimes. Résultats : 1^o vive et transparente coloration; 2^o économie de moitié; 3^o qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens faciles de la publicité; une seule ambition nous guide: c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de fécula, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élégants cartonnages, très-commodes pour les ménagères. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

M. RIELLANT,

M^o DENTISTE

Professeur de prothèse dentaire, ancien chef d'atelier de la maison des docteurs Steven et Wouilsson, dentistes de Londres;

A l'honneur de prévenir le public qu'il a fondé à Saumur un nouvel établissement de dentiste, ce qui lui avait été demandé par plusieurs personnes notables de cette localité. Son cabinet d'opération et son atelier de prothèse sont situés quai de Limoges, maison Sartoris, n^o 157, au 2^e étage, à Saumur.

M. RIELLANT traite toutes les affections des dents et de la bouche, cautérise les dents, les aigrit, les obture, les lime, les égalise, fait l'ablation des parties cariées, nettoie et blanchit les dents, fait l'évolution de celles qui sont cariées à un trop haut degré; il place des dents artificielles, dont les ressorts inaperçus ne peuvent déceler l'artifice, que l'on peut enlever et replacer à volonté sans nuire à leur solidité: telles que pièces partielles, dentier en tout genre, pièces et dentier à base de caoutchouc vulcanisé couleur genévre, et tout ce que l'art dentaire peut offrir de plus nouveau, de plus solide et d'un usage facile pour la mastication.

Garantie pour un temps moral.

Les indigents sont opérés gratuitement.

LA FÉODALITÉ

ET

LE DROIT CIVIL FRANÇAIS

Par G. D'ESPINAY,

Juge au tribunal civil de Saumur, membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse.

Mémoire couronné par l'Académie de législation.

Cet ouvrage embrasse l'histoire complète du régime féodal et de son influence sur la législation moderne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il se divise en trois parties.

LIVRE I^{er}. — ORIGINES FÉODALES. — Etablissement de la féodalité; — Institutions romaines, germaniques, gallo-franques; — Vasselage militaire; — Bénéfices; — Colonnat; — Servage, etc.

LIVRE II. — DOMINATION DU RÉGIME FÉODAL. — Etat politique de la France sous la féodalité; — Fiefs; — Censives; — Mainmortes; — Mariage féodal; — Bail féodal; — Gardes noble et roturière; — Successions, etc.

LIVRE III. — RÉACTION DES LEGISTES CONTRE LE RÉGIME FÉODAL. — Etablissement de la monarchie absolue; — Restrictions apportées aux droits seigneuriaux et féodaux; — Directe royale universelle; — Rapports du droit moderne avec le droit féodal et coutumier, etc.

Un volume in-8^o. — Prix : 5 francs.

En vente à Saumur, chez MM. PAUL GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir; GAULTIER, libraire, r. St-Jean; JAVAUD, libraire, r. St-Jean.

Saumur, P. GODET, imprimeur.